

## Des mesures commerciales en direction des abonnés du réseau CTRL

Pour tenir compte des évolutions récentes du réseau CTRL liées aux mesures de confinement, Lorient Agglomération a demandé à son exploitant la mise en œuvre de mesures commerciales en direction des abonnés CTRL.

Pour les détenteurs d'un abonnement annuel, il ne sera pas procédé aux prélèvements des mois de mai et juin 2020, mois durant lesquels ces abonnés pourront continuer à circuler sur l'ensemble du réseau (pour les abonnements dont la validité s'arrête en juin -mois offerts- des dispositions de remboursement seront appliquées).

Les détenteurs d'un titre mensuel au mois de mars bénéficieront d'un avoir équivalent à 50% de son coût, à valoir sur un prochain titre, et ceux ayant acheté un titre mensuel au mois d'avril seront intégralement remboursés.

La CTRL informera ses abonnés des modalités de mise en application de ces mesures commerciales.

« Cet effort financier, supporté par Lorient Agglomération, est conséquent mais il nous semblait juste d'y consentir, à la fois pour tenir compte de cette période particulière qui a affecté le niveau de service que nous devons à nos usagers, mais aussi pour remercier les abonnés de leur fidélité et les encourager à poursuivre l'usage des transports collectifs, qui reste plus que jamais pour nous une priorité en matière de transition écologique » affirme Norbert Métairie, président de Lorient Agglomération.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)  
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

